



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6212

N° de rapport: 3. March d'ans le catrer d'une vente contrôle périodique Type d'habitaino s'Émaison appartement autres Consense au place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN d'accode EAN d'accode EAN de l'installation Consense sur place ; March d'accode EAN d'accode en l'accode l'accode l'accode l'accode l'accode l'accode l'accode l'accode l'accode l'acco	Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>		
Demandeur:	N° de rapport: 23 16 0531/01				
Personne sur place:	Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente Contrôle périodique				
Date de visite : 24/61 // Date d'émission 34/62 // Références client :	Demandeur: Ceh Tilo Reen - Sel ANG				
Date de visite : 24/61 // Date d'émission 34/62 // Références client :	Personne sur place : M. Se HOUTENS code EAN de l'installation :	<u> </u>		,	
Date de visite : 24/61 // Date d'émission 34/62 // Références client :	Adresse de la visite: Ilus du Marilia Soll	ML,5	-5024	Gel Bles	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11 Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation	Date de visite: 31/07/16 Date d'émission 32/05/16 Références client : NC				
Description de l'installation visitée : Tension d'utilisation D	Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Tension d'utilisation Protection générale du branchement					
Description En ordre Pas en ordre Pas en ordre Description Description En ordre Pas en ordre Description Descripti	Description de l'installation visitée :		0-		
Description En ordre Pas en ordre Description Description En ordre Pas en ordre Description Description En ordre Pas en ordre Description Descriptio	Tension d'utilisation : Protection générale du branche	ment:	5 A	TO LES	
Description En ordre Pas en ordre dérog. Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance de dispersion de la prise de terre :	3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux :			11	
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentiellels principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentiellels principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentiellels principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentiellels principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations X	Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			22.00	
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différențiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différențiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différențiels Continuité dus connexions équipotențielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2777/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Description	En ordre	Pas en ordre	17/1/21	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à no uveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	3 (A)				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		*			
Note : différentiel				30	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Conclusion: Conc		X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		× .			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :					
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre :		V			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes : # Absence de sell ou nouve de Tesse est becaus courf l'agent de l'acte d			~		
Manquements / Notes: **Abstence de plan electrique de l'installation de conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité plan au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	Resistance de dispersion de la prise de terre :Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω	de l'agent COC	COTEC BELOUIM	- al-	
Conclusion: L'installation électrique est eanforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité M au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	Manquements/Notes: Le plan élechique de l'installapa.				
Conclusion: L'installation électrique est eonforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pa au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	I la Mar Pour hom for de la Jen	e est	be one c	ore / the	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pa au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	* elevie IMAX. 25 Ale * Re LXCA	in a	le cente	alms	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.f.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.	Conclusion: male nel à poste fixe				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. UFFARO Domenico V. Certigreen 108	L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.F.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.				
le même organisme après mise en conformité de au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. OMBILITATION	L'installation électrique n'est has conforme aux prescriptions du R.G.L.F. Une visite complémentaire est à exécutor par				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. UFFARO Domenico WWW. 047 11580.708	le même organisme après mise en conformité au au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. OMENIO OMEN	Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Domenico NWW 047/1580. The Control	Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
WWW. 047711 hull Clant	nomenica certigio 80.700	1,1	1		
	SOCOTEC WWW. 047710 / hundle	/ Clar	~ +	7	

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 8828 BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63/- B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

4- SCHOOTENS